



premiers numéros, la moyenne est aujourd'hui de 30 exemplaires. Exceptionnellement, il est prévu de tirer ce numéro 50 à 50 exemplaires.

**Této-Karé : ...Donc seulement 30 rares privilégiés peuvent lire et posséder un exemplaire du journal ?**

**E.G. :** Non, puisque depuis décembre 2000 j'ai mis à disposition un site Internet où il est possible de télécharger gratuitement les pages des journaux. La différence est que le coût du papier et de l'impression n'est plus supporté par le journal, mais par les lecteurs eux-mêmes.

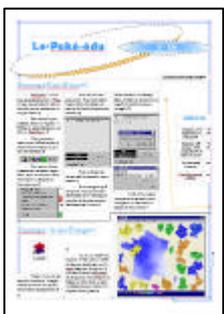


**Této-Karé : Une rumeur circule que Le Poké-édu serait financé par des investisseurs ou grands groupes de presse ?**

**E.G. :** Ho ! non, détrompe-toi, le journal n'est pas financé par une personne ou une entreprise extérieure. Il y a bien eu, au début, une tentative de parrainage mais faute d'un statut juridique clair, le projet n'a pas abouti.

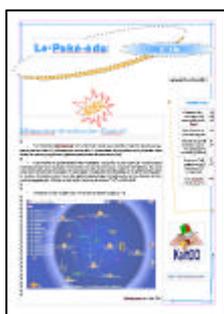
**Této-Karé : ...Qu'aurait changé le parrainage d'une entreprise à la qualité du journal ?**

**E.G. :** A vrai dire, pas grand chose du côté du lecteur. Le journal aurait été le même que celui que tu connais. Par contre, le montant de l'aide financière ainsi apportée aurait permis une meilleure réalisation comme par exemple un ordinateur spécialement affecté avec les logiciels de presses professionnels qui vont avec.



**Této-Karé : ...Donc le journal n'est pas réalisé sur un logiciel de presse professionnel ?**

**E.G. :** Hé non, Le Poké-édu est fabriqué sur un logiciel de Publication Assistée par Ordinateur grand public qui se nomme Publisher aux Editions Microsoft. Une étude a été pourtant réalisée pour fabriquer le journal sur un logiciel plus professionnel comme PageMaker des Editions Adobe, mais le résultat n'a pas été concluant. Ce qui



aurait été bien pour le journal, et pour moi par la même occasion, c'est que le journal soit fabriqué sur le logiciel Xpress des Editions Quark, mais je n'avais pas les 2 500 euros nécessaires pour l'achat de la licence !

**Této-karé : Le Poké-édu avait-il une obligation qui pouvait le cas échéant retarder la publication ?**

**E.G. :** Tout à fait, l'obligation primordiale, en vue de la publication d'un numéro, est une relecture extérieure, afin de faire la chasse à tous les petits soucis de notre chère langue française. Je ne dis pas qu'il ne reste pas quelques petites coquilles par-ci par-là.

**Této-Karé : Faut-il être un virtuose de l'informatique pour lire, apprécier, utiliser et comprendre Le Poké-édu ?**

**E.G. :** Surtout pas, le journal est fait pour tous, débutants ou non. Mais pour comprendre vraiment l'utilité du journal, je pense qu'il faut revenir un peu en arrière. En effet, à l'origine, il était destiné uniquement aux enseignants de l'école Antoine de Saint-Exupéry de Vigneux-de-Bretagne à la manière d'une « note interne », afin de leur donner un outil pratique en publiant des fiches techniques très précises sur tel logiciel ou tel matériel.

### Le Poké-édu et l'école

**Této-Karé : L'esprit « note interne » des origines a-t-il disparu ?**

**E.G. :** Oui, lors de l'ouverture du journal vers l'extérieur durant la deuxième saison. La publication de fiches précises sur tel logiciel ou tel matériel ne pouvait alors plus être faite. Je me suis donc tourné vers la rédaction d'un journal plus général sur l'environnement informatique, proposant des astuces et des raccourcis claviers, des logiciels utilitaires....

